

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 septembre 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 4 septembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 66

Etaient présents : 55 (dont 5 suppléants)

Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Christelle RUYSSCHAERT - Mireille QUARLIN - Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 36

Marc HAMARD - Gines ACHAT - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Marie-Noëlle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Lionel FOUGERAS - Eric LYOBARD

Excusés ayant donné pouvoir : 11

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - François GROSS a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - André DONZE a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Animation territoriale

Rapporteur : Roland PEYRON

CTEAC

181-2024 Signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'association EUREKA au titre de la CTEAC 2024-2025

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 158-2022 du 21 septembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a voté le renouvellement pour la période 2022-25 de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle « Vers un projet culturel de territoire », dite CTEAC VPCT ;

Vu la délibération n° 189-2022 en date du 19 octobre 2022 approuvant dans la cadre de la CTEAC la convention de partenariat avec l'association EUREKA pour la période 2022-25 et déterminant un montant de subvention annuelle de fonctionnement de 40 000 €, et une enveloppe de 5 000€ pour financer les actions des artistes associés (acteurs culturels du territoire) ;

Vu la délibération n° 156-2024 en date du 9 juillet 2024 autorisant le plan de financement et les axes de travail pour l'année scolaire 2024-2025, conformément à la convention 2022-2025 ;

Considérant que le partenariat avec l'association EUREKA, portant la compagnie KompleX Kapharnaüm, garantit le déploiement d'actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) à l'échelle territoriale et au bénéfice des habitants durant toute la période de la CTEAC ;

Considérant que la poursuite du travail projet le Très Grand Film dans le cadre de la résidence-mission favorise le renforcement des coopérations culturelles avec les acteurs locaux, structures associatives et communes impliqués et contribue à la consolidation du maillage territorial.

La démarche itinérante et participative proposée par la compagnie permet d'alimenter une réflexion autour des principes d'équité territoriale et de démocratie culturelle. Elle nourrit imaginaires collectifs et donne à voir des projections désirables pour les Baronnies.

Considérant que la convention de partenariat engage la collectivité à verser à l'association :

- une subvention annuelle de 40 000 € pour co-financer les rémunérations des artistes et des techniciens, la création, la coordination artistique du projet ainsi que le suivi du programme d'intervention ;
- 5 000 € pour financer les actions des artistes associés (acteurs culturels du territoire).

Les montants de la subvention seront versés comme suit :

- 20 000 € en novembre 2024 ;
- 15 000 € en avril 2025 ;
- 10 000 € en juin 2025, sur présentation du bilan artistique et financier des actions réalisées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER d'approuver la signature d'un avenant n°2 à la convention de partenariat entre l'association EUREKA et la CCBDP au titre de l'accueil en résidence de la Cie KXKM dans le cadre de la CTEAC pour la période 2024-2025, et de valider le plan de charge 2024-25 annexé à la délibération ;

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat pour la période 2024-2025 ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à hauteur de 45 000 € ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 24/09/2024

Mise en ligne le : 25/09/2024

Ampliation à :

La Secrétaire de séance,
Fabienne BARBANSON



Le Président,
Thierry DAYRE

